

Délibération du
Pierrefeu-du-Var
Conseil Municipal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le 21/11/2022

ID : 083-218300911-20221115-DEL_11_11_2022-DE



COMMUNE DE
PIERREFEU-DU-VAR
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 15 NOVEMBRE
2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Présents :	22
Pouvoirs :	5
Absent :	2

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre 2022, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville - Pierrefeu du var

Date de convocation : 09 novembre 2022

Étaient présents : Patrick MARTINELLI, Priscilla BRACCO, Marc BENINTENDI, Jean-Luc ROVERE, Jean-Pierre AUDA, Sylvie MATTEI, Gérard GHARBI, Gilberte CHORDA, Françoise DEGOUEY, Claude CALVIN, Alexandre MOGNO, Maryse PIZZORNO, Michel HAINIGUE, Martine MARCEL, Christian BACCINO, Stéphanie GOZZOLI, Stéphanie BOURGES, Peter PARDIGON, Emily MAZZOLENI, Lionel POLESKA, Quentin VERBRUGGHE, Virginie BAFFARD

Excusé(s) ayant donné procuration :
Jean-Bernard KISTON A Patrick MARTINELLI
Véronique LORIOT A Sylvie MATTEI
Josette BLANC A Marc BENINTENDI
Dominique RAVIGNEAUX A Françoise DEGOUEY
Alain PRADIER A Virginie BAFFARD

Absents : Marc BIGARE, Nadine FANTINO.

Secrétaire de séance : Madame DEGOUEY Françoise est désignée en qualité de secrétaire de séance.

DEL-11-11-2022 - Demande de subvention exceptionnelles par l'association Les Restos du Coeur

La commune de Pierrefeu-du-Var apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou évènements.

Par courrier en date du 03 octobre 2022, l'association Les Restos du Cœur, a sollicité une subvention exceptionnelle de 10 000 € afin de financer les travaux d'aménagement du futur local de distribution situé à Cuers.

Ce nouveau local permettra à l'association de maintenir la distribution alimentaire et de produits d'hygiène auprès des personnes en situation de précarité sociale et économique.

CONSIDERANT que les personnes accueillies issues de l'immigration sont en augmentation depuis plusieurs mois,

CONSIDERANT qu'il est important pour la Commune de Pierrefeu-du-Var de participer au maintien des missions de l'association Les Restos du Cœur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité et décide :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de dix mille euros (10 000 €) à l'association Les Restos du Cœur.

DIT que l'aide financière sera imputée au Chapitre 6574.

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

